



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

**N° 2026 – 23**

**SÉANCE DU 23 AVRIL 2026**

**Date de convocation du conseil d'administration : 20 avril 2026**

**Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17**

**Président de séance : Madame Laure DESCHAMPS**

**Membres présents :** Mme Laure DESCHAMPS ; M. Vincent FRIDRICI ; Mme Colette BONIN ; M. Benoît SECHET ; Mme Patricia GARCIA ; M. Pierre COTE ; Mme Evelyne LARASSE ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Julien COUSSART ; M. Aimery FUSTIER ; M. Denis FAYET ; Mme Brigitte RAMOND ; Mme Nathalie MAYEN ; M. Damien JACQUEMONT.

**Membre absent ayant donné pouvoir :** Monsieur Sébastien MICHEL à Mme Laure DESCHAMPS

**Membres absents :** M. Jérôme FRANÇOIS ; M. Régis DE MALLMANN

- - - -

**OBJET : TARIFS JOURNALIERS AFFÉRENTS A L'HÉBERGEMENT DE L'EHPAD LOUISE COUCHEROUX POUR L'EXERCICE 2026**

Pour l'exercice budgétaire 2026, les tarifs journaliers afférents à l'hébergement applicables à l'EHPAD Louise Coucheroux à compter du 1<sup>er</sup> février 2026 sont fixés par la Métropole de Lyon, toutes taxes comprises, comme suit :

- **Tarif journalier habilité aide sociale : 72.49 €**
- **Tarif journalier différencié : 79.68 €**
- **Tarif journalier (pour les personnes de moins de 60 ans) : 102.68 €**

- - - -

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF) ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole n° 2025-3218 du 15 décembre 2025 fixant le taux de progression de l'enveloppe affectée à la tarification des établissements pour personnes âgées applicable pour l'exercice 2026 ;

Accusé de réception en préfecture  
069-266910033-20260423-DELIB\_2026-23-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Vu l'arrêté n°2026-01-30-R-0066 de la Métropole de « Tarif journalier afférent à l'hébergement - Exercice 2026- EHPAD Louise Coucheroux géré par le CCAS d'Écully » ;

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2022-2026 signé le 22 mars 2022 ;

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par 15 voix pour,

- Atteste que les tarifs journaliers d'hébergement applicables à compter du 1<sup>er</sup> février 2026 de l'EHPAD Louise Coucheroux sont fixés tels que présentés ci-dessus et applicables jusqu'à publication d'un nouvel arrêté de la Métropole
- Atteste que les crédits sont inscrits en recette au budget annexe du centre Louise Coucheroux.

Ainsi délibéré,  
A Écully, le 23 avril 2026

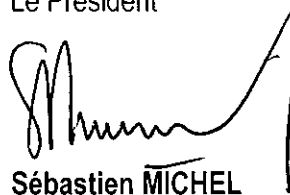
Certifié exécutoire le  
Le Président



Sébastien MICHEL

28 AVR 2026

Le Président



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture  
069-266910033-20260423-DELIB\_2026-23-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026